

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN ILE-DE-FRANCE?

1 – Se rendre sur le site www.paris.fr/logementsocial

2 - Imprimer et compléter le formulaire de demande de logement social

3 - Joindre les justificatifs suivants

(Liste non exhaustive, merci de vérifier sur le site internet)

- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de ressources (dernière fiche de paie)
- Justificatif de domicile
- Avis d'imposition ou de non imposition des deux dernières années

Le dossier avec les pièces justificatives est :

- Soit à remettre en main propre à l'un des points d'accueil «logement social» en Mairie d'arrondissement de Paris.
- Soit à remettre en main propre ou à envoyer :
Mairie de Paris
Sous-direction du logement et de l'Habitat
Service traitement des demandes de logement
6 rue d'Agrippa d'Aubigné
75004 Paris

Attention : Nous vous conseillons de garder la copie de votre dossier complet ainsi que l'adresse où vous l'avez déposé ou envoyé.

Vous recevrez ensuite dans un délai d'un mois une attestation du service logement de Paris précisant votre numéro unique régional attestant de l'enregistrement de votre demande de logement social.

Ci-dessous les points d'accueil «logement social» proches de nos résidences

- **Mairie du 11^{ème}**

Relais information logement habitat
Place Léon Blum
75011 Paris
Métro : Voltaire

- **Mairie du 13^{ème}**

Antenne logement de la Direction du Logement et de L'habitat
1 Place d'Italie
75013 Paris
Métro : place d'Italie